



CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

gières

Déroulé de la séance

- Accueil ouverture de séance
- Quorum
- Annonce des pouvoirs
- Désignation de deux secrétaires de séance
- Mise aux voix du procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2024
- Compte rendu de décisions du Maire
- Examen des projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour



Composition de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)

Composition de la C.A.O dans les communes de plus de 3500 habitants :

- Le Maire ou son représentant qui assure la présidence
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus en son sein par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- Le Receveur municipal qui assiste aux réunions de la Commission et qui peut formuler des avis
- Le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

Rapporteur :
**Pierre
VERRI**



Election des représentants titulaires et suppléants

Gières





Listes des candidatures

Liste « Gières en transition » :

Titulaires	Suppléants
- Isabelle BEREZIAT	- Lola MALVOISIN
- Mickaël GUIHENEUF	- Eric BEVILLARD
- Naziha BOUYIRI (épouse Billioud)	- Jean PAVAN
- Justine DE LOUBENS	- Pascale CONINX
- Gisèle JACCOUD (ép. Le Cloarec)	- Alberte DESSARTS

Rapporteur :

Pierre
VERRI

Liste « Gières Avenir, village citoyen »

Titulaire	Suppléant
- Daniel FiNAZZO	- Sylvain STAMBOULIAN



FINANCES



gières



Admissions en non-valeur

Le comptable public propose l'admission en non-valeur des sommes ci-dessous :

- Au titre de l'année 2021 : 22,06 €
- Au titre de l'année 2022 : 123,48 €
- Au titre de l'année 2023 : 196,18 €
- **Soit un total de 341,72 €**

Rapporteur :
**Pierre
VERRI**



Approbation en non-valeur des sommes mentionnées ci-dessus

FINANCES



gières



PERSONNEL

Modification partielle du tableau des effectifs

Mise en stage d'un agent du service des sports travaillant déjà dans ce service, en qualité d'agent non titulaire :

→ **Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, au 1^{er} octobre 2024**

Cette création n'engendre pas de hausse des effectifs

Rapporteur :
**Pierre
VERRI**



→ **Approbation de la modification partielle du tableau des effectifs**



PERSONNEL

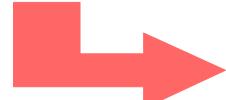
Convention avec les associations intermédiaires du bassin grenoblois sur la mise à disposition de personnel

- Initiative portée par Grenoble-Alpes Métropole
- Association intermédiaire référente pour la commune :
MFI Action Solidaire et Multi-Service (ex ADAMS)
- Mise à disposition de personnel sur des missions de nettoyage, de restauration, de remplacement des ATSEM et aides-puéricultrices en cas de disponibilité de personnel qualifié et formé

Rapporteur :
**Pierre
VERRI**



- Coût horaire de facturation fixé chaque année dans une convention
- Facturation établie en fonction du nombre d'heures effectuées par mois et par salarié



Autorisation de signature de la convention



Gières

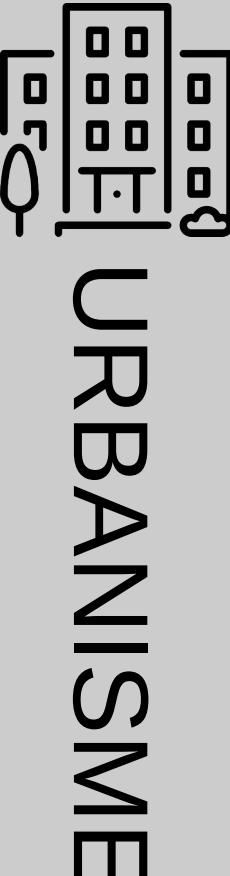
Dénomination d'une voirie et mise à jour du tableau de classement des voies

- **Création d'un chemin réservé aux mobilités actives entre la rue des Cottages et la rue Wilson**
- En mai et juin 2024, concertation de la population par voie électronique pour idées de dénomination, en lien avec la nature
- **Dénomination retenue** parmi la quinzaine de propositions faite :
 - **Chemin des Coquelicots**

- Longueur du chemin : 76 m
- Longueur des voiries communales : 28 490 m

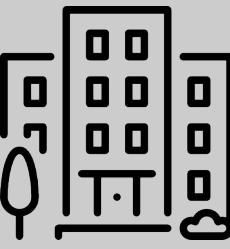


Adoption de la dénomination et de la mise à jour de la longueur des voiries communales



gières





URBANISME

Rapporteur :
Eric
BEVILLARD



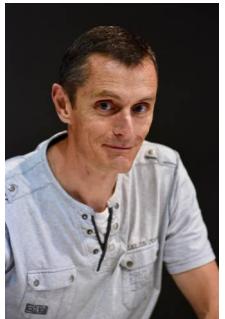
gières

ZAEEnR – avis sur le projet d'arrêté préfectoral et la cartographie des zones retenues à l'échelle de la commune

ZAEEnR proposées par la commune par délibération n°DEL029-24, en date du 4 avril 2024 :

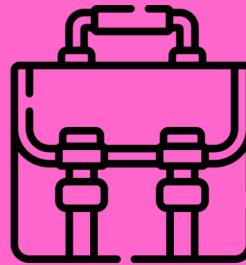
- Le solaire thermique et photovoltaïque sur bâtiment et au sol dans toute la zone urbaine de Gières (en plus du domaine universitaire) ainsi que pour l'agrivoltaïsme, la plaine des Voûtes, en dehors des zones de risques et sous réserve que l'agriculture reste bien prioritaire
- La géothermie sur toutes les zones identifiées par le cadastre géothermie mis à disposition par la Métropole
- Pour l'éolien, une zone de la colline du Mûrier, au niveau du col du Gourlu et de la crête des Frettes
- Et pour la biomasse, l'extension du réseau de chaleur de la Métropole sur les zones d'activité de Mayencin et la création de réseaux de chaleur secondaires en cœur de ville (zone urbaine de Gières)

Rapporteur :
**Mickaël
Guiheneuf**



Avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral et cartographie sous réserve de l'ajout des éléments relatifs à la biomasse et l'extension du réseau de chaleur de la Métropole sur les zones d'activité de Mayencin et la partie du domaine universitaire non concernée à ce jour et la création de réseaux de chaleur secondaires en cœur de ville





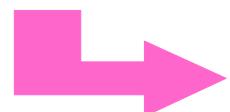
Signature d'une convention pour des interventions pédagogiques et des séances d'analyse de la pratique auprès du personnel du service scolaire-périscolaire

18 séances d'analyse de la pratique auprès des équipes :

- 2 séances pour les animateurs de maternelles
- 2 séances pour les animateurs d'élémentaire
- 8 séances pour les ATSEM
- 6 séances pour les référents
- + **Une séance de bilan**

4 demi-journées de formation :

- 2 demi-journées pour les animateurs de maternelles
- 2 demi-journées pour les animateurs d'élémentaire
- Montant total (frais de déplacement inclus) : **7 265,92 €**



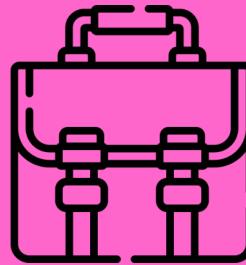
Autorisation de signature de la convention

SCOLAIRE

Rapporteur :
**Lola
MALVOISIN**



gières



SCOLAIRE

Convention avec la commune de La Tronche pour la mise à disposition de la piscine municipale

- Cours de natation pour les élèves des écoles maternelles Georges Argoud-Puy et René Cassin à la piscine municipale de La Tronche
- Mise à disposition d'un bassin couvert et de 2 maîtres nageurs du 13 mars au 12 juin 2025
- 20 séances d'une heure chacune (10 séances par école maternelle)
Coût de la prestation : 2 040 €

Rapporteur :
**Lola
MALVOISIN**



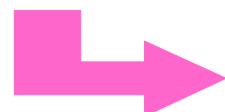
Autorisation de signature de la convention



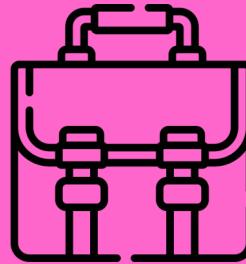
gières

Convention avec le SIUAPS de l'Université Grenoble Alpes pour la mise à disposition de la piscine universitaire

- Cours de natation pour les élèves de l'école élémentaire René Cassin à la piscine universitaire
- Mise à disposition de 5 maîtres nageurs sauveteurs (MNS) et la location horaire de 4 lignes d'eau pour 31 séances
- $1 \text{ MNS} = 31,10 \text{ € TTC}$ de l'heure soit $155,50 \text{ € pour 5 MNS par séance}$
 $(4\,820,50 \text{ € pour 31 séances pour l'année scolaire 2024-2025})$
- $4 \text{ lignes d'eau} = 60,80 \text{ € TTC par séance soit } 1\,884,80 \text{ € TTC pour 31 séances}$
- Coût de la prestation pour l'ensemble des séances : $6\,705,30 \text{ €}$



Autorisation de signature de la convention



SCOLAIRE

Rapporteur :
**Lola
MALVOISIN**



gières



JEUNESSE

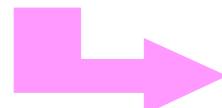


Gières

Programme de Réussite Educative - Financement des activités

- Dispositif ayant pour but de repérer les enfants et les jeunes en difficulté
- Mobilisation de différents acteurs tels que l'éducation nationale, la médecine scolaire, Gières-Jeunesse, le milieu associatif, les services municipaux, les professionnels de secteur et les familles
- Soutien individualisé avec mise en place d'actions relevant de différents domaines (santé, scolarité, loisirs, sport, culture, social...) adaptées aux besoins spécifiques de l'enfant

Rapporteur :
**Naziha
BILLIOUD**



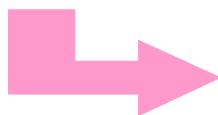
Autorisation du remboursement des dépenses réalisées par les associations partenaires pour les actions mises en œuvre sur production des justificatifs de dépenses



Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés de la vallée du Vénéon

- Coordination de la solidarité par le Département de l'Isère
Création d'un fonds d'aide d'urgence pour soutenir les dépenses engagées par les collectivités locales sinistrées de la vallée du Vénéon
- Dispositif visant à collecter les aides financières des collectivités et autres donateurs
- Possibilité d'une convention spécifique de suivi pour les aides versées d'un montant minimum de 1 000 €
- Proposition d'abondement à ce Fonds d'aide d'urgence : 2 000 €

Rapporteur :
Sylvie CUSSIGH



Approbation de cette subvention exceptionnelle de 2 000 €

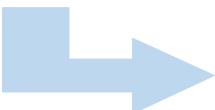
gières





Coopération avec la Palestine - Prise en charge de l'hébergement d'une étudiante de Master 2

- Signature d'une convention entre la commune et le Consulat de France à Jérusalem :
Prise en charge par la commune au titre de l'année 2024-2025 de l'hébergement d'une étudiante palestinienne inscrite à l'Université de Grenoble-Alpes en cursus de Master 2 « Urbanisme et aménagement, parcours Trust (Transformative Urban Studies) »
- Mise à disposition d'un logement étudiant par la Société Dauphinoise d'Habitat (SDH). Prise en charge du loyer et des charges par la commune, à compter du mois de septembre 2024



Approbation de la prise en charge de l'hébergement d'une étudiante palestinienne



Rapporteur :
**Sylvie
CUSSIGH**